LeChasseur

Montréal, le 30 août 2016

Catherine Rousseau
crousseau@lechasseuravocats.com
Ligne directe : 514 845-3732

PAR SDÉ ET MESSAGER

Me Véronique Dubois
Régie de l'énergie
800, Place Victoria
2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : **Dossier R-3980-2016**
Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2017-2018
N/D : 1040-31

Chère consoeur,

L'UMQ a reçu les commentaires du Distributeur et, bien que ce dernier ne fasse aucun commentaire particulier à cette dernière, elle souhaite fournir à la Régie les quelques éléments de réflexion suivants pour lui permettre de bien apprécier le dossier des demandes d'intervention en tenant compte des commentaires du Distributeur.

L'UMQ constate elle aussi le nombre important d'intervenants intéressés par les mêmes sujets, mais ne s'en émeut pas pour autant. Cela ne signifie pas qu'ils ont tous le même point de vue ou souhaitent aborder de la même façon ces sujets. L'UMQ s'est déjà prononcée dans le passé pour maintenir un éventail représentatif d'intervenants afin de « couvrir » adéquatement certains thèmes, le tout dans le but d'éclairer la Régie dans son analyse tout en assurant à la clientèle qu'elle soit bien représentée dans le processus réglementaire.

Néanmoins, considérant le grand nombre, et surtout la bonne représentativité de la clientèle qui est assurée par la présence des intervenants cités dans les commentaires du Distributeur en page 3 de sa lettre, l'UMQ est prête à proposer son retrait de l'analyse des deux sujets relatifs aux modifications aux principes réglementaires (modalités de disposition du compte de nivellement, création d'un CER entre les revenus des ventes nets des achats). Cela aurait notamment pour effet de diminuer les « chevauchements » que semble craindre le Distributeur tant à l'étape des DDR que lors des audiences. L'UMQ est par ailleurs assurée, au vu de la nomenclature des intervenants citée par le Distributeur dans ses commentaires, que le point de vue de la clientèle municipale ne souffrira pas dans ce cas précis.

Si cette proposition agrée à la Régie, la demande d'intervention de l'UMQ serait

donc amputée de l'alinéa « d » du paragraphe 11. L'UMQ tiendrait évidemment compte de ce léger changement à la baisse dans la portée de sa preuve lors du dépôt de sa demande de paiement de frais, à la fin des procédures.

Sur un autre sujet, l'UMQ s'inquiète du fait que la Régie avait annoncé pour le mois de septembre la tenue de la séance de travail sur la rémunération globale. Or, septembre est un mois très chargé en termes de représentations devant la Régie pour les intervenants qui représentent la clientèle et qui étaient reconnus au dossier R-3933-2015. L'UMQ fait donc la proposition de retarder à la première semaine du mois d'octobre la tenue de cette séance de travail, afin de permettre la participation du plus grand nombre.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

LECHASSEUR AVOCATS

(s) Catherine Rousseau

Catherine Rousseau
CR/mb

c.c. M. Pierre Prévost, analyste pour l'UMQ